

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le dix-neuf juin deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (29) : GREMBER Jacques, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, BRAEMS Rémi, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, VALLART Maxime, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (4)

TRACHEZ Sylvie
CHARLEY Alice
DEVILLEZ Arnaud
GALLI Brigitte

donne procuration à GREMBER Jacques
donne procuration à VALLART Maxime
donne procuration à SOWA Benjamin
donne procuration à DELEU-MARÉCHAL Amélie

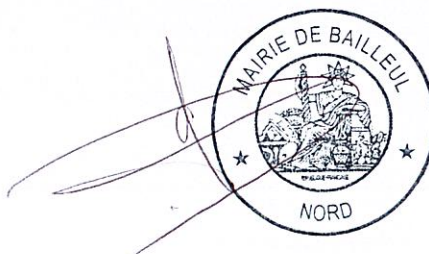
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	29
Procurations	:	04
Absents	:	00
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : VALLART Maxime

Le Maire,
Jacques GREMBER



Séance du **25 Juin 2026**

Délibération n°**26/064**

Finances – Budget Principal de la commune - Exercice 2025 – Compte Financier Unique

Le Compte Financier Unique constitue le document de référence permettant de retracer l'ensemble de l'exécution budgétaire et comptable de la commune pour l'exercice 2025 ;

Il permet au Conseil municipal d'apprécier les conditions dans lesquelles les crédits votés ont été exécutés et de constater les résultats de clôture de l'exercice ;

Il est à préciser les résultats présentés s'inscrivent dans le cadre des orientations budgétaires et des choix de gestion arrêtés lors de la précédente mandature, l'exercice 2025 ayant été engagé et conduit avant le renouvellement du Conseil municipal ;

Ce bilan financier constitue néanmoins un point de départ essentiel pour la nouvelle municipalité, lui permettant de disposer d'une vision objective de la situation financière de la commune et de définir les conditions de mise en œuvre de son projet pour le territoire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article 2025 de la Loi de Finances 2024 généralisation le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026,

Vu le Compte Financier Unique joint en annexe,

Considérant que le Conseil municipal arrête annuellement les comptes qui lui sont présentées par le Maire,

Considérant que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le CFU, document remplaçant le compte administratif et le compte de gestion et constituant l'arrêté des comptes,

Considérant que la réalisation de l'exercice 2025 fait état des éléments suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 962 741,54 €	365 349,75 €		365 349,75 €	1 962 741,54 €
Opérations de l'exercice	16 511 154,01 €	17 508 212,16 €	1 755 779,06 €	2 208 382,35 €	18 266 933,07 €	19 716 594,51 €
Totaux	16 511 154,01 €	19 470 953,70 €	2 121 128,81 €	2 208 382,35 €	18 632 282,82 €	21 679 336,05 €
Résultats de clôture		2 959 799,69 €		87 253,54 €		3 047 053,23 €
Restes à réaliser			519 034,38 €	777 124,42 €		
Résultats définitifs		2 959 799,69 €		345 343,58 €		3 305 143,27 €

La Commission « Ressources humaines, dialogue social - Finances - Budget - Administration générale - Communication - Numérique - Population - Partenariats institutionnels » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du mardi 16 juin 2026.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, la présidence de l'assemblée est alors assurée par la 1^{ère} adjointe,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune tels que résumés ci-dessus ;
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 25 juin 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime VALLART

Le Maire,
Jacques GREMBER